

# A CHAQUE DÉCHET SA DESTINATION !

Pour permettre au réseau d'assainissement  
et aux stations d'épuration de fonctionner correctement.  
Pour le bien de chacun. Pour préserver le milieu naturel.

## RECAPITULONS :



### DÉCHETTERIE

Les produits toxiques ou gras :

Huile alimentaire qui peut être recyclée en biocarburant !  
Huile de moteur, liquide de frein... Produits avec un des 9 pictogrammes.



### POUBELLE

Les matières solides :

Lingettes, masques de protection, rouleaux de papier hygiénique,  
protections périodiques, mégots, litière de chat...  
Résidus de table comme les os, les restes...



### PHARMACIE

Ramener les médicaments inutilisés ou périmés.

### ADOPTER CES BONNES PRATIQUES C'EST :

- 1 - DES ÉCONOMIES POUR LES USAGERS
- 2 - MOINS D'INTERVENTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES
- 3 - MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE

Le règlement du service public d'assainissement collectif  
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est consultable en ligne :  
<http://www.eaudescollines.fr/>

l'eau  
DES COLLINES

SOCIÉTÉ  
PUBLIQUE LOCALE  
DU PAYS D'AUBAGNE  
ET DE L'ÉTOILE

140, avenue du Millet - Z.I. Les Paluds - 13785 Aubagne Cedex

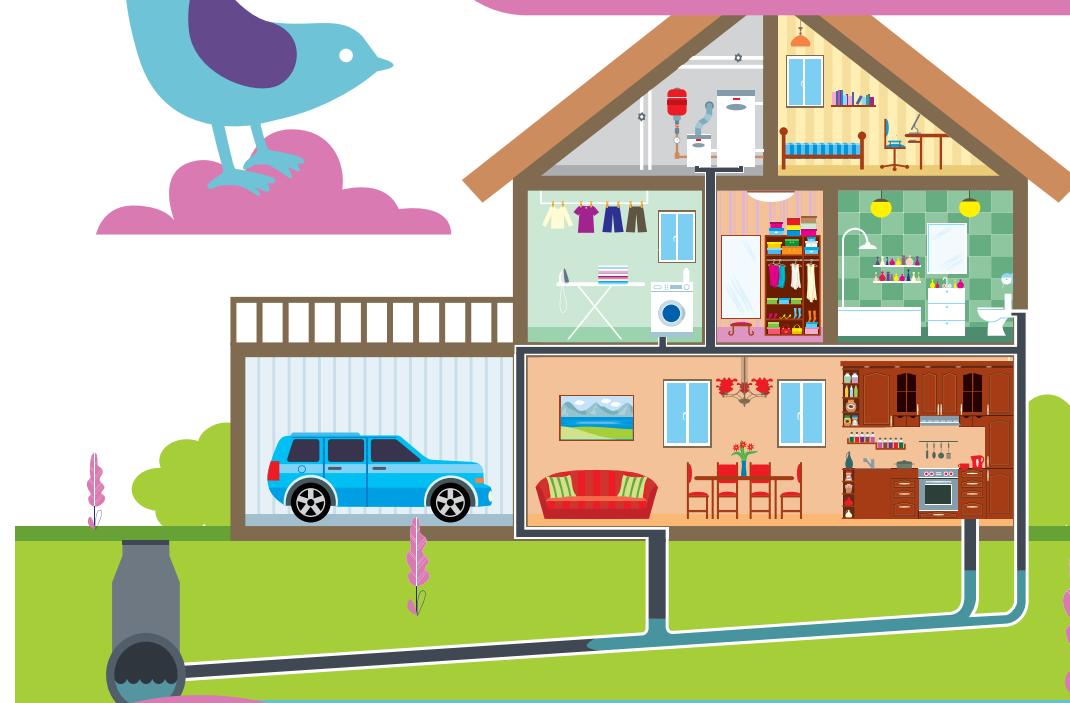
Tél. : 04.42.62.45.00 - Fax : 04.42.62.45.09

[www.eaudescollines.fr](http://www.eaudescollines.fr)



# REJETS DOMESTIQUES AGISSONS ENSEMBLE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Le système d'assainissement permet  
d'évacuer les eaux usées afin  
de préserver les sols, l'environnement  
et les ressources en eau.



## AMÉLIORONS NOS PRATIQUES !

l'eau  
DES COLLINES

SOCIÉTÉ  
PUBLIQUE LOCALE  
DU PAYS D'AUBAGNE  
ET DE L'ÉTOILE

# LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET LES STATIONS D'ÉPURATION SONT CONÇUS POUR RECEVOIR ET TRAITER UNIQUEMENT LES EAUX USÉES DOMESTIQUES ET RIEN D'AUTRE

## QUELS REJETS SONT À PROSCRIRE ?



### LES DÉCHETS SOLIDES

Les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier toilette provoquent des obstructions impliquant des interventions, des débordements et des casses.

**La bête noire de nos agents ? Les lingettes et les masques chirurgicaux !  
Même ceux biodégradables ne se désagrègent pas instantanément.  
Les déchets solides doivent être jetés à la poubelle.**



### LES PRODUITS POLLUANTS OU DANGEREUX

Certains produits sont nocifs pour la santé et pour l'environnement. Des produits comme les hydrocarbures, les peintures et les solvants contiennent des toxiques qui contaminent les boues des stations d'épuration et perturbent leur fonctionnement.

**Le déversement de ces produits est interdit et répréhensible.  
Ils sont à déposer en déchetterie.**



### LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS

Les molécules contenues dans les médicaments sont complexes et ne peuvent pas être traitées par les stations d'épuration.

Elles se retrouvent dans le milieu naturel et contaminent les populations animales et végétales qui y vivent. Elles peuvent aussi tuer ou affaiblir les bactéries de l'épuration de l'eau dans les stations d'épuration et réduire leur efficacité...

**Les médicaments périmés sont à ramener en pharmacie !**



### LES PRODUITS GRAS

Les huiles et graisses se figent et bouchent le réseau collectif mais aussi individuel. C'est une des causes des remontées d'odeurs. Elles peuvent aussi être à l'origine d'un gaz très toxique, l'hydrogène sulfuré ou H2S, dangereux pour les personnes.

**Ces produits sont à apporter en déchetterie.**

**UN DE MES PRODUITS EST CONCERNÉ PAR L'UN DE CES NEUF PICTOGRAMMES ?**

**LE DÉVERSEMENT EST INTERDIT !**



**LE TERME « TOUT À L'ÉGOUT », APPARU AU XIXÈME SIÈCLE  
EST AUJOURD'HUI UTILISÉ À TORT :  
ON NE DOIT PAS TOUT REJETER À L'ÉGOUT !**

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :**

Service assainissement  
[assainissement@eaudescollines.fr](mailto:assainissement@eaudescollines.fr)  
Tel : 04.42.62.45.00 - Fax : 04.42.62.45.09